



Concession a reprendre apres le deces de notre pere

Par **caradec**, le **25/04/2011 à 16:46**

Bonjour,
notre papa etant decede voila 10 ans sa concession arrivant a expiration a notre grande surprise nous apprenons que notre mere a racheté la dite concession afin de pouvoir etre enterré avec celui ci etant divorcé depuis 15 ans et ne s entendant plu nous voulions savoir ma soeur et moi si nous pouvions nous y opposés et sachant que nous sommes les deux seuls a ne pas avoir signés quelques papiers que se soit en vous remerciant de votre reponse merci mr baudouin et mde caradec

Par **mimi493**, le **25/04/2011 à 18:28**

Qui avait acheté la concession au départ ?

Par **caradec**, le **25/04/2011 à 19:29**

la concession au depart a etes prise part les 5 enfants maintenants il sont deux enfants plus ma mere qui veut ce faire enterre avec mon pere et nous on ne veut pas

Par **mimi493**, le **25/04/2011 à 20:46**

Donc si j'ai bien compris, la concession est arrivée à son terme. Malgré l'affichage sur la tombe pendant un ou deux ans, vous ne vous êtes pas manifestés pour renouveler la concession. De ce fait, la commune était en droit de relever les corps et de les mettre en ossuaire et de revendre la concession. Votre mère a racheté la concession sans faire relever les corps, et c'est désormais la sienne, donc allez voir en mairie si c'est ça.

Par **caradec**, le **25/04/2011** à **21:24**

la concession pour mon pere ces terminer cela faisait 10ans ma soeur et un de mes frere on repri la concession de mon pere pour 10 ans sauf que ma mere elle aussi a payer pour poursuivre la concession pour ce faire enterre avec mon pere mes un de mes frere et moi nous ne sommes pas d accord